

n° 17



**BOUGUENNAIS**

**CITE NOUVELLE**

**75**  
juin

## Sommaire

- 1 LES BALLETS BULGARES
- 3 L'INTRODUCTION
- 4 CONSEIL MUNICIPAL
  - Réunion du 21 Avril 1975
  - Réunion du 28 Avril 1975
- 9 URBANISME
  - Les travaux en cours
  - Le P.O.S. batine !
- 11 L'ACTUALITE
  - G.I.M.M. Préserver l'emploi
  - Des licenciements chez CLERGEAU
- 17 INFORMATIONS
  - Circulation
    - Le Pont de Chevigné. Non au péage !
  - Ecologie
    - La protection de la nature dans le P.O.S.
- 24 LOISIRS
  - Jeunes
    - Inoubliable soirée Franco-Bulgare
- 26 LE COURRIER DES ASSOCIATIONS

Rédaction et Diffusion  
**Mairie de BOUGUENAIS**  
Atelier d'impression municipal

## Introduction

### La Municipalité solidaire des travailleurs

● A l'heure où le pouvoir essaie de détourner l'attention des Français de la crise qui s'aggrave, la municipalité de BOUGUENAIS appelle tous les habitants à venir manifester le Vendredi 27 Juin, leur solidarité avec les travailleurs du G.I.M.M. menacés de licenciement. Ce jour-là se tiendra, à 18 H 30, dans les locaux de l'usine occupée une réunion extraordinaire du conseil municipal. Tous ceux et toutes celles qui reconnaissent à chaque homme à chaque femme, le droit au travail, doivent se mobiliser pour faire reculer la direction dans sa décision de licencier le 29 Juin 117 personnes.

De telles manifestations sont nécessaires pour contraindre le gouvernement à revoir sa politique - un gouvernement qui, au fur et à mesure que se développe la crise, perd de sa crédibilité - un gouvernement qui, passé la période euphorique des lendemains d'élection, est devenu plus fragile qu'on ne le pense. Un récent sondage vient de montrer que si des élections législatives avaient lieu aujourd'hui, elles seraient remportées par la gauche - un gouvernement, enfin, qui n'a pu enrayer ni la hausse des prix, ni la montée du chômage.

#### - LA MONTEE DU CHOMAGE -

Ce mois-ci, on dénombre officiellement 845 000 chômeurs, soit 40 000 de plus que le mois dernier. Dans notre département, la situation de l'emploi n'est pas moins préoccupante, puisqu'on relève une augmentation de 60 % du nombre des chômeurs par rapport à 1974. Il est maintenant certain, comme le prévoient depuis longtemps les organisations syndicales, qu'à la rentrée il y aura un million de chômeurs, contrairement à ce qu'annonçait GISCARD au début de l'année.

Alors, que fait le gouvernement ?... au lieu de prendre les mesures urgentes susceptibles de dénouer la crise, il tente d'abuser les travailleurs. Il accrédite l'idée qu'il n'est pour rien dans l'apparition de cette crise. Il fait semblant de lutter pour la défense de l'emploi en organisant le chô-

mage, considérant ainsi que c'est un mal nécessaire, alors qu'il n'est pas de situation plus dégradante pour un homme, pour une femme ou pour un jeune.

#### - SAUVEGARDE DE L'EMPLOI -

Les travailleurs menacés de licenciement ne demandent pas une augmentation de l'indemnité de chômage, encore moins une formation accélérée aléatoire, ni un reclassement qui signifie en réalité déclassement socio-professionnel, puis chômage.

Ce que réclament les travailleurs du G.I.M.M. comme des milliers de travailleurs qui, en ce moment occupent leur usine, c'est une reconversion sur place.

#### - AMENDE POUR SUPPRESSION D'EMPLOI -

Après tout, cette entreprise à qui on a fait un pont d'or pour venir s'installer chez nous en 1968, a peut-être quelques comptes à rendre à la collectivité. N'a-t-elle pas reçu en prime, pour création d'emplois, la modique somme de 160 millions de francs, n'a-t-elle pas bénéficié pendant 5 ans, de la part des communes d'accueil (NANTES, REZE, BOUGUENAIS), d'une exonération totale de la patente, ce qui représente une somme de 200 millions.

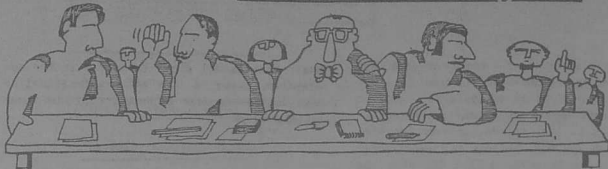
Tout industriel qui bénéficie de tels avantages, ne devrait-il pas faire l'objet de la part de la collectivité d'un contrôle sévère, contrôle qui porterait sur l'utilisation des fonds attribués. Et dans cet esprit, il ne paraîtrait pas injuste, loin s'en faut, que le G.I.M.M., si malgré l'opposition des travailleurs celui-ci met son projet de licenciement à exécution, soit condamné à restituer à la collectivité, sous forme d'amende pour suppression d'emploi, les quelques 400 millions qu'elle lui a versés.

Cette revendication est légitime. Comme est légitime celle qui consiste à refuser tout licenciement. C'est pourquoi la municipalité de BOUGUENAIS est avec les travailleurs du G.I.M.M. qui luttent pour la défense de leur emploi.

# Conseil Municipal

## Réunions

## A l'ordre du jour...



### Réunion du 11 avril 1975

#### LOCATION DE GARAGES POUR LES AUTOCARS COMMUNAUX

■ Au moment de l'acquisition des autocars par la commune, la question s'est posée de trouver des locaux couverts, afin de conserver ce matériel à l'abri.

MM. LEPINE et DENIEUL possédaient des bâtiments inoccupés, rue du 8 Mai, tout près de la Mairie. Nous avons pris contact avec les intéressés qui ont bien voulu louer à la commune. La grandeur de ces locaux permet la mise à l'abri des autocars et leur disposition est conçue pour effectuer la réparation et l'entretien de véhicules.

Un accord amiable est intervenu sur le prix de location annuel qui a été fixé, après avis des Domaines, à 13 500 F.

Le Maire sollicite du conseil

l'autorisation de signer le bail qui réglera les conditions d'utilisation de ces locaux par la commune.

Avis favorable à l'unanimité.

#### SERVICE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION ANNEXE AU C.E.S. DE LA NEUSTRIE

■ Au cours de sa séance du 28 Février, le conseil a donné son accord pour la réalisation d'une Section d'Enseignement Spécialisé (S.E.S.) annexée au C.E.S. de la Neustrie. L'opération comporte, outre la S.E.S. proprement dite, un service de documentation et d'information. Si l'ensemble forme un tout, le financement en est distinct. C'est pourquoi l'Inspection Académique a de-

mandé une délibération particulière pour la création du service de documentation.

Accord du conseil municipal. Abstention : M. QUENTIN.

#### LOTISSEMENT COMMUNAL DU CHATELIER ADJUDICATION DES TRAVAUX DE VOIRIE

■ Le projet du lotissement communal du Chatelier a été mis au point par les architectes et les services de l'Équipement. Ces derniers ont préparé le dossier d'exécution des voiries et réseaux divers. Compte tenu de ce que la totalité des terrains doit devenir incessamment propriété de la commune, il semble judicieux, pour ne pas retarder la réalisation des travaux, de procé-

der à l'adjudication.

Après avoir pris connaissance du dossier d'exécution, le conseil municipal donne son accord et désigne MM. TARGET et PRIOU pour le représenter à la commission d'adjudication.

#### CENTRE MEDICO-SOCIO-CULTUREL DES COUETS ADOPTION DE L'AVANT-PROJET DEMANDE DE SUBVENTIONS

■ C'est en Décembre 1973 que le conseil municipal a pris la décision de principe de créer cet équipement afin de répondre aux besoins de la population dans les domaines paramédical et socio-culturel.

Un projet a été mis à l'étude en collaboration étroite avec les architectes communaux et toutes les personnes intéressées, ainsi que les représentants des différents associations. Ce projet est aujourd'hui au point (nous l'avons présenté succinctement dans le précédent bulletin).

L'opération est estimée à 2 000 000 F, auxquels s'ajoutent 1 095 000 F pour l'aménagement des accès, des réseaux et des abords et 200 000 F pour l'équipement mobilier.

Le conseil municipal donne son accord sur le projet et décide de solliciter une subvention de l'Etat et du Département et l'aide financière des Caisses d'Allocations Familiales et de la Sécurité Sociale. Il mandate le Maire pour effectuer toutes démarches afin de faire aboutir le projet dans les meilleurs délais.



#### DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION DE PISTES CYCLABLES ET SENTIERS PEDESTRES

■ Le 4 Décembre 1974, M. le Ministre de l'Équipement a indiqué qu'il comptait dégager des moyens de financement permettant d'aider la réalisation de projets visant à faciliter la circulation des deux roues et des piétons.

La commission Cadre de Vie, après avoir étudié ce problème a fait différentes propositions. Celles-ci ont été étudiées ensuite par les services de l'Équipement et les services techniques municipaux. L'ensemble de ces projets a été estimé à 512 000 F.



Le conseil municipal demande à M. le Maire de rechercher les moyens de financer ces travaux et de solliciter l'aide financière de l'Etat.

#### AFFAIRES DIVERSES

##### UNE LETTRE DE M. LEQUIMENER

■ Le conseil municipal a décidé que les actes relatifs à l'achat par la commune des bois du Boquetau seraient rédigés, comme d'habitude, par les services administratifs de la commune (voir bulletin précédent). Nous avons reçu de M. LEQUIMENER, qui avait demandé que les actes soient

rédigés par lui-même, une lettre dont nous extrayons les passages essentiels.

...

Je prends acte de la décision du conseil municipal de vouloir réaliser cette opération par acte administratif.

À ce sujet, je me permets de vous rappeler que préalablement à la négociation menée par mes soins, ainsi que le reconnaît la délibération du conseil municipal, vous m'avez personnellement assuré de la mutation par acte notarié de cette propriété. Souvenez-vous, au passage, que je vous avais assuré de l'abandon de tout honoraire de négociation.

Bien entendu, tout profit injustifié doit appeler le mépris de la société, mais vous m'accordez que le manquement à la parole donnée mérite le même jugement.

En tout état de cause, et je vous prie d'en faire part à votre conseil municipal, je considère que l'attitude retenue constitue une incorrection doublée d'une malhonnêteté indigne de l'idéal que vous semblez défendre. J'en tiendrais compte à l'avenir.

C'est fort décevant !.. En effet, quelle que soit l'option politique, n'oubliez pas, Monsieur le Maire, que l'honnêteté n'a aucune couleur, et qu'il s'agit d'un principe moral absolu. Demandez donc à vos collaborateurs de méditer ce postulat, de le retenir et de l'appliquer eux-mêmes avant d'accuser les autres de le transgresser, fussent-ils notaires.

M. le Maire dément qu'il ait fait quelque promesse que ce soit à M. LEQUIMENER.

Décidément, nous avons bien des ennuis avec les notaires !



## Réunion du 28 avril

### DECLARATION SUR LES FINANCES LOCALES

La tenue de la réunion du conseil à cette date, et en séance extraordinaire, résulte d'une décision prise nationalement par toutes les municipalités socialistes.

Les municipalités de gauche se sont réunies le même jour et avec le même ordre du jour, afin d'attirer l'attention de la population sur les difficultés que fait peser le gouvernement sur les collectivités, les empêchant ainsi de remplir la mission que la population leur a confiée.

Le Maire donne lecture de la déclaration qui sera lue dans toutes les communes de FRANCE et demande au conseil de se prononcer sur son contenu.

L'heure est grave, très grave pour les collectivités locales de notre pays, qu'il s'agisse de nos communes, de nos départements.

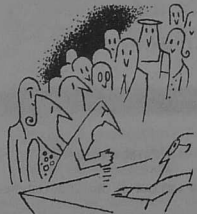
Depuis quelques années, en même temps que leurs missions se sont élargies, leurs moyens ont été progressivement réduits.

Leurs missions se sont élargies : en plus des nécessités du fonctionnement des services municipaux, les collectivités locales assument des responsabilités essentielles pour la vie de la nation : elles ont la charge des deux tiers des équipements collectifs ; elles réalisent tout ce qui fait le cadre de la vie quotidienne des Français : les écoles et les stades, les dispensaires et les foyers des personnes âgées, les crèches et les transports urbains, les maisons de jeunes et l'électrification rurale, les chemins et les routes, les logements et les zones d'activité, etc...

Au regard de cela, les moyens d'action des départements et des communes ont été réduits : les subventions pour ces équipements diminuent les emprunts sont de plus en plus difficiles et chers ; le gouvernement impose toujours des choses nouvelles ; la réforme des contributions locales, au demeurant injuste, n'apporte aucune ressource nouvelle ; l'inflation enrichit l'Etat, ruine les communes ; la fiscalité locale a atteint partout ses extrêmes limites.

Au début de 1976, la situation des collectivités locales est dramatique.

Le vote des budgets a été particulièrement critique. Pour les équilibrer, il a fallu, presque dans chaque commune, abandonner ou renvoyer des projets de réalisations pourtant souhaités et étudiés. On fera moins d'écoles, de piscines, de foyers de jeunes travailleurs, de zones industrielles, de centres culturels etc...



Cette situation est grave de conséquences. Il y va de la vie de chacun ; il y va de l'avenir de nos enfants, de l'activité des adultes, de la sécurité des personnes âgées, de la santé de tous.

Le gouvernement se dérobe à ses responsabilités. L'inflation lui a rapporté, l'an dernier, des dizaines de mil-

liards supplémentaires. Pas un centime n'a été accordé, ni aux départements, ni aux communes qui, avec des budgets "figés", votés en janvier 1974 ont dû faire face à plus de 15 % de hausse des prix.

Cela ne peut plus durer. Les conseillers généraux, les maires, les conseillers municipaux veulent que cela change. Ils en appellent à l'opinion publique. Nous en appelons à vous, nos concitoyennes et concitoyens.

IL FAUT que l'Etat cesse de garder pour lui seul 84 % des recettes fiscales du pays (60 à 65 % dans les autres pays d'Europe). Cela veut dire que l'on ne peut pas parler de réforme des finances locales sans envisager une réforme générale des finances de l'Etat, aboutissant à une nouvelle répartition des ressources publiques entre l'Etat centralisé et les organes de la démocratie décentralisée.

Telle est la position des socialistes et elle a, sur le plan financier, un certain nombre de conséquences. La plus importante est que la fiscalité locale doit être très profondément aménagée, et non plus seulement modernisée comme le gouvernement prétend le faire actuellement.

Indépendamment des impôts locaux, qui doivent devenir moins arbitraires et plus justes, les communes, départements et régions devraient pouvoir recevoir une part des impôts d'Etat, qui prennent naissance sur leurs territoires.

IL FAUT qu'en attendant cette grande réforme et sans délai, les collectivités locales soient remboursés de la T.V.A., perçoivent une indemnité compensatrice à la hausse des prix, reçoivent des subventions revalorisées, etc...

La situation présente pénalise les équipements collectifs et décourage nos collectivités. En effet, il faut bien voir que l'état actuel des choses aboutit à ceci que, le taux de la T.V.A. étant de 17,6 % sur les travaux, à chaque fois que la subvention de l'Etat n'atteint pas ce chiffre, ce n'est pas l'Etat qui subventionne la commune, mais la commune qui subventionne l'Etat.

En particulier, à chaque fois que l'Etat prétend diminuer le montant de ces subventions pour pouvoir servir un plus grand nombre de demandeurs, il aggrave la situation des communes. Par exemple, si une subvention tombe de 40 à 20 %, comme c'est le cas pour certaines dépenses concernant les équipements hospitaliers, la subvention réelle de l'Etat passe de 22,4 % à 2,4 % (déduction faite de la T.V.A.), et par conséquent n'est pas réduite de moitié, mais des 9/10. C'est là une situation absurde.

De quelque côté que l'on se tourne, l'avenir apparaît comme hérissé de difficultés et de menaces pour les finances des communes, des districts, des départements et même des régions.

Derrière des considérations techniques assez rébarbatives, il faut savoir discerner le combat de la démocratie décentralisée, pour arracher à l'Etat, centralisateur - parce que inféodé au grand capital - les moyens d'une autonomie toujours remis en question. C'est pourquoi, en cette journée du 28 Avril, nous avons, nous les maires, à titre d'avertissement, fermé pendant une heure nos mairies ; c'est pourquoi nous appelons la population à soutenir notre lutte.

Abstentions : MM. AGENEAU, QUENTIN.

### FOURNITURE DE MATERIAUX DE VOIRIE MARCHÉ DE GRE À GRE

La commune utilise annuellement un tonnage assez important de matériaux pour l'entretien de la voirie communale.

Le conseil municipal adopte un marché de gré à gré avec la Société NOUËL pour la fourniture et la livraison à pied d'œuvre de matériaux au cours de l'année 1976.



### AMENAGEMENT DE L'ACCES A LA CARRIERE DES MARAICHÈRES

Pour des raisons de sécurité, la desserte de la carrière des Maraichères par la rue du Rolly est interdite depuis le mois d'octobre 1974. L'exploitant s'est engagé à réaliser une sortie directe sur la route de Pornic, dans la mesure où la commune accepterait une participation financière.

Malgré différents contacts avec la direction de la carrière, à ce jour rien n'est commencé, et la sortie provisoire est dangereuse.

Pour contraindre l'exploitant à réaliser l'accès dans les plus brefs délais, le conseil décide que, sans plus attendre, la commune entreprenne les travaux qui sont à réaliser sur la route de Por-



nic, c'est-à-dire la création d'un carrefour aménagé. Il conviendra ensuite d'obliger le carrier à réaliser le tronçon de voie privée qui relie la carrière au carrefour. Le conseil municipal mandate le maire pour procéder à l'adjudication des travaux dans les plus brefs délais afin que le carrefour soit aménagé avant la période des vacances qui amènera un accroissement du trafic et des risques supplémentaires d'accidents.

### PLESSE EMPRISONNEMENT D'AGRICULTEURS

M. AUTAIN donne lecture des notes qui lui ont été communiquées par la Préfecture concernant les événements qui se sont déroulés à PLESSE au lieu-dit la "Vigne Marou". Des agriculteurs en chômage ont été expulsés d'une exploitation qu'ils avaient entrepris de remettre en état alors qu'elle restait inexploitée par la volonté délibérée de son propriétaire.

Compte tenu des circonstances et pour répondre aux notes préfectorales, le conseil municipal vote la déclaration suivante :

"Le conseil municipal de BOUGENNAIS, réuni en séance extraordinaire le Lundi 28 Avril 1976,

Après avoir pris connaissance des communications du Préfet dont il ne partage pas les appréciations,

S'étonne de la diligence mise par le Préfet à dénoncer ces manifestations, alors que ce dernier passe sous silence les événements qui ont donné naissance à ces manifestations à savoir, notamment, les jugements qui ont condamné par le passé le propriétaire pour avoir refusé de payer ses ouvriers, lesquels attendent toujours l'exécution de ces jugements.

Constate que des exploita-

8  
tions, selon la volonté de leur propriétaire, restent en friche.

Constate également qu'un chômage important sévit, notamment dans le monde agricole actuellement.

S'élève contre les abus du droit à la propriété et apporte son soutien aux paysans en lutte pour la conservation de leur outil de travail et la résorption du chômage. Assure les familles des

emprisonnés de son entière solidarité".

Contre : M. ROBICHON.  
Abstentions : MM. FRAPPIER  
GENTY, CALL.

## Réception des artistes Bulgares

● Dans le cadre des activités culturelles de la Maison des Jeunes, le groupe "BALKANSKA-MLADOST" de SOPIA s'est produit au Beaulieu le 30 Mai devant une assistance de plusieurs centaines de personnes.

La municipalité avait tenu à recevoir la troupe des danseurs et musiciens Bulgares à l'Hôtel de Ville. En l'absence de M. AUTAIN, qui était retenu à PARIS au congrès des Maires de FRANCE, c'est M. TARGET entouré des conseillers municipaux qui a souhaité la bienvenue à nos visiteurs.

Il plaça cette réunion sous le signe de l'amitié de la FRANCE et de la BULGARIE, "deux pays qui, en dépit de l'éloignement, entretiennent des relations fondées sur un héritage historique commun. La ville de SOPIA a, comme certaines grandes villes Françaises, été créée par les Romains. Dans un passé plus récent, la BULGARIE a, comme la FRANCE, combattu l'Allemagne hitlérienne avant de devenir, par l'insurrection populaire de 1944, l'Etat socialiste que nous connaissons".



L'assistance leva ensuite son verre à la prospérité des deux pays, au renforcement de l'amitié Franco-Bulgare et au succès du "BALKANSKA MLADOST".

## OUVERTURE DE LA MAIRIE

### En Juillet et Aout : service minimum le samedi matin

En raison des congés annuels des employés communaux, la Mairie ne pourra assurer qu'un service minimum le SAMEDI MATIN, pendant les mois de JUILLET et AOUT.

En conséquence, nous recommandons aux usagers de la Mairie de se présenter de préférence en semaine, du Lundi au Vendredi.

Nous rappelons que la Mairie est ouverte :

- le matin de 9 H à 12 H
- l'après-midi de 14 H à 18 H.

## Urbanisme

### Les travaux en cours

#### Voirie

- a) Aménagements réalisés par les services techniques :
- rue des Rouleaux
  - . ouverture d'une voie nouvelle
  - école du Fougan de Mer
  - . agrandissement de la cour existante ;

- b) Travaux réalisés avec le concours des services de l'Équipement :
- aménagement de la sortie des carrières des Maraichères - partie sous domaine public.
  - abords de la piscine de la Croix-Jeanette.



#### Batiments

- a) Aménagements réalisés avec la collaboration de l'Atelier 86 :
- Logement du gardien du centre Socio-Educatif et vestiaires du stade
  - . bâtiments hors d'eau ;
- b) Aménagements réalisés par les services techniques :
- ateliers municipaux
  - . aménagements intérieurs ;
  - centre aéré
  - . aménagements divers.

## en prévision



#### Assainissement

Tranche 74

Avec le concours des services de l'Équipement, ordre de service passé à l'Entreprise BOURDIN & CHAUSSE.

Rappel du programme :

- . Raccordement du réseau des Couëts à la station de la petite Californie - rue Louise Michel ;
- . Raccordement rue du Vivier/Rinière : conduite de refoulement Rinière/Port-Lavigne.

#### Urbanisme

Travaux de voirie du Chatelier, avec le concours des services de l'Équipement : Entreprises retenues : BRETHOME et LEPINE & DENIEUL.

#### BATIMENTS

- Logement gardien et vestiaires stade (suite)
- Piscines : couverture du bâtiment ;
- Peintures : Ecols de Bourneau
- . extérieurs : Mixte II, Maternelle et restaurant.

# P.O.S

## Le P.O.S Patine!

○ La municipalité a cru devoir adresser à Monsieur le Préfet, la lettre dont le texte suit, pour demander des explications sur son silence concernant le Plan d'Occupation des Sols. Nous espérons en connaître les véritables raisons, si toutefois on veut bien nous les écrire, en les justifiant.

La suite au prochain numéro !

Monsieur le Préfet,

L'établissement du Plan d'Occupation des Sols de notre commune a été prescrit par arrêté en date du 22 Juillet 1971. Le groupe de travail constitué le 1er Février 1972 s'est réuni à de nombreuses reprises depuis cette date.

Le règlement d'Urbanisme était pratiquement au point à la fin du 3ème trimestre 1973.

Le 13 Novembre, je m'étais permis d'intervenir auprès de M. le Directeur Départemental de l'Équipement afin que le Rapport de Présentation soit préparé sans retard pour compléter notre dossier. Ce document a été fourni en Avril 1974.

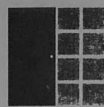
Depuis le 28 Mai 1971, date de la demande formulée par le conseil municipal, à Mai 1975, quatre années se sont écoulées pendant lesquelles notre Plan d'Occupation des Sols a dû connaître beaucoup d'attentes, indépendantes de la volonté municipale : modifications des zones de bruit de l'aérodrome, du tracé de la rocade OD 145 et manque de moyens des Services de l'Équipement en particulier.

Pourquoi connaître à nouveau un arrêté, alors que la réunion appelée à mettre une dernière main au projet a eu lieu le 14 Février et que les derniers travaux n'ont, dans leurs conclusions, pas entraîné de divergences au sein du groupe de travail ? Une telle lenteur pourrait laisser croire à une volonté délibérée de ne pas conclure dans la procédure d'application du P.O.S.

Les instances gouvernementales ont toujours présenté les P.O.S. comme indispensables pour un aménagement cohérent du territoire communal. Son étude doit être conduite dans des délais raisonnables puisque son application reste limitée dans le temps, sinon ce document risque d'être prié de tout le sérieux que la réglementation en matière d'urbanisme a bien voulu lui conférer.

La municipalité de Bouguenais lève une vigoureuse protestation contre les lenteurs apportées à l'étude de ce document et vous demande instamment, Monsieur le Préfet, d'user de votre autorité afin que la procédure applicable à notre P.O.S. soit menée à son terme au plus tôt.

# L'actualité



# GIMM

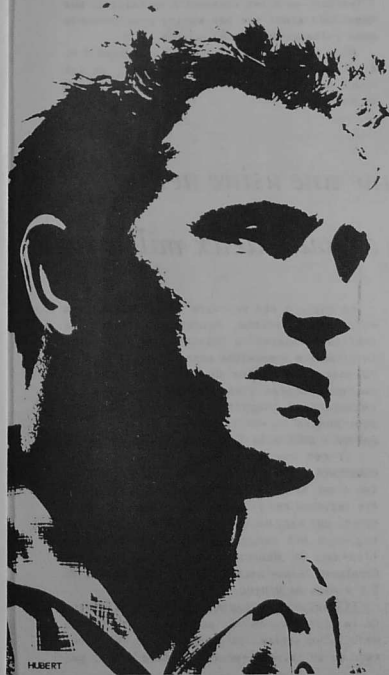
## Préserver l'emploi

○ La direction du G.I.M.M. annonce le licenciement de 117 ouvriers alors que la société est en pleine expansion.

Que font les représentants locaux du gouvernement ? Rien qui permette de sauvegarder l'emploi ou d'envisager une reconversion sur place. Les ouvriers du G.I.M.M. sont décidés à tout mettre en œuvre pour faire revenir la direction sur ses intentions. C'est ce que nous ont expliqué MM. Daniel COUDART et Joël ROUX, délégués du personnel qui ont bien voulu répondre à nos questions. Nous invitons la population de BOUGUENAIS à se solidariser de l'action entreprise par les ouvriers du G.I.M.M.

● LA DIRECTION DU G.I.M.M. TENTE AUJOURD'HUI DE LICENCIER LA QUASI-TOTALITÉ DU PERSONNEL. CE PROCESSUS DE LIQUIDATION N'A-T-IL PAS COMMENCÉ DES L'ANNÉE DERNIÈRE ?

Effectivement, fin Septembre-début Octobre 1974, la direction avait annoncé 49 licenciements pour motifs économiques. Les travailleurs ont riposté aussitôt par la grève et l'occupation d'usine. Dès ce moment, il nous est apparu essentiel de conserver, coûte que coûte, l'emploi pour tout le personnel. Il n'était pas question de reprendre le travail en laissant sur le pavé une partie de nos camarades.



Notre action a réussi partiellement, puisqu'il n'y a pas eu, à proprement parler, de licenciements. La Direction Départementale de la Main-d'Oeuvre a offert des stages de formation professionnelle à 20 d'entre nous, avec des chances sérieuses, en fin de stage, d'être reclassés dans d'autres entreprises. Compte tenu de ces 20 départs volontaires, la direction a accepté de surseoir aux licenciements.

Malheureusement, la victoire n'a pas été totale, puisque la direction a réduit les horaires et a mis tout le monde à 28 heures/semaines. Nous n'avons pas réussi à contraindre la direction à revenir à un horaire normal. Nous subissons une perte de salaire de 30 %, ce qui explique que depuis cette date une quarantaine de personnes sont parties "d'elles mêmes".

**AUJOURD'HUI, LA DIRECTION REPREND L'OFFENSIVE ?**

Le 10 Avril, le Comité d'Entreprise a été convoqué par la direction qui a annoncé 117 licenciements sur un effectif de 140 personnes. De plus, elle annonçait la fermeture des 3/4 de l'atelier de production, c'est-à-dire l'atelier des débits. Comme l'année dernière, les motifs invoqués sont d'ordre économique et financier. Pour la direction, l'aggravation du marasme dans l'industrie du bâtiment la con-

duit à se poser le problème du maintien en activité de l'usine de NANTES-CHEVIRE.

**LA REACTION DU PERSONNEL ?**

Nous avons aussitôt réuni le personnel pour savoir ce qu'il y aurait à faire. Vu la situation financière dans laquelle nous nous trouvons (28 heures), il ne nous était pas possible d'exercer la même riposte qu'au mois d'Octobre. Nous avons décidé de contraindre les pouvoirs publics à prendre leurs responsabilités.

Le syndicat C.G.T. a constitué un dossier pour prouver que les raisons invoquées par la direction ne sont que des prétextes. Bien entendu, nous n'allons pas rester inactifs. Nous avons déjà organisé un certain nombre de manifestations et cela va continuer.

**QUELLES DEMARCHES AVEZ-VOUS EFFECTUEES ?**

Nous avons été reçus à la Préfecture. Pour l'instant, on s'est contenté d'enregistrer nos questions ainsi que les motifs pour lesquels nous refusons les licenciements.

Nous avons également informé le député U.D.R. de la circonscription, M. MACQUET, et lui avons demandé ce qu'il comptait faire face à ce scandale.

*« Il est aberrant de fermer une usine neuve qui a coûté deux milliards »*

**QUELS SONT VOS ARGUMENTS CONTRE LA FERMETURE ?**

Nous pensons qu'il est aberrant de vouloir fermer une usine qui a été montée en 1967, ouverte en 1968, et qui a coûté deux milliards.

La direction prétend qu'il ne s'agit que de la fermeture d'un atelier. C'est faux, car licencier 117 personnes sur 140 équivaut à faire disparaître l'usine.

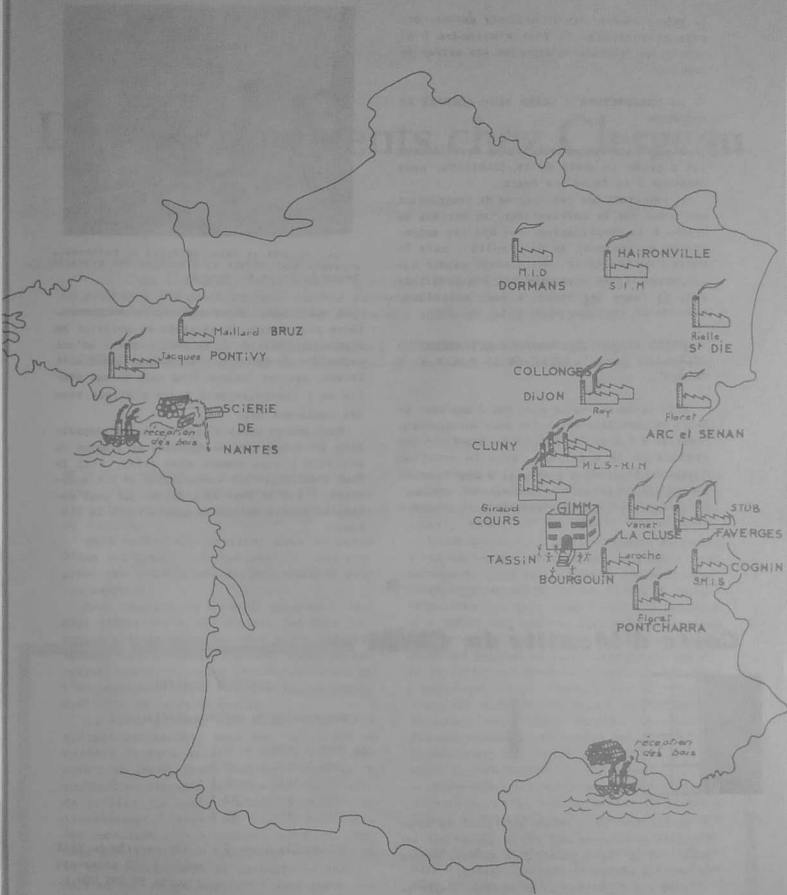
Nous ne croyons pas que la crise économique soit la véritable cause des mesures envisagées mais cela permet à la direction de cacher les véritables motifs.

Une politique d'investissements très importants a été menée par le groupe G.I.M.M., non pas seulement à NANTES, mais dans toute la société. Cinq usines neuves se sont montées ces dernières années. La société a connu une croissance rapide, le chiffre d'affaires s'est accru dans des proportions considérables.

La règle a été de faire le profit maximum en un temps minimum. Aujourd'hui, comme les profits commencent à diminuer, on profite de la situation économique pour "restructurer" et "assainir". L'usine de NANTES fut pendant quelques années l'usine-pilote. Elle a été rentabilisée. Depuis, ils se sont arrangés pour monter un atelier identique à celui de NANTES à COLLONGES près de DIJON.

Il est bon de signaler que l'usine de COLLONGES a commencé à tourner en Juin 1974 et que c'est au mois de Septembre que nous avons été informés des premiers licenciements. Cette usine, qui emploie une majorité d'ouvriers immigrés a été inaugurée par le ministre de l'époque, M. MALAUD. Les salaires horaires pratiqués là-bas sont en moyenne inférieurs de 2 F à ceux de NANTES.

Il faut savoir également que la politique de la direction est de stopper l'importation de bois en billes. De plus en plus, elle essaie de se faire alimenter en bois sciés, par



**L'implantation des usines GIMM en France**

la main-d'oeuvre, encore meilleur marché, des pays producteurs. Il faut s'attendre à ce qu'un jour prochain on supprime les usines de scierie.

**LA CONJONCTURE A QUAND MEME AGGRAVE LA SITUATION ?**

Même si la conjoncture est un des éléments qui a guidé le choix de la direction, nous refusons d'en faire les frais.

Il est exact que les mesures de restriction annoncées par le gouvernement, en matière de crédit à la construction, ont mis les entreprises du bâtiment en difficulté ; mais le pouvoir et les directions doivent savoir que les travailleurs n'accepteront pas indéfiniment de faire les frais de leur politique, basée avant tout sur le profit.

**VOTRE SITUATION RESSEMBLE ETRANGEMENT A CELLE DES TRAVAILLEURS DE LA S.E.M.M. A TRIGNAC ?**

Effectivement, on ne peut pas s'empêcher de faire le parallèle entre les deux entreprises. Comme la S.E.M.M., le G.I.M.M. a bénéficié des crédits de la D.A.T.A.R. pour la création d'emplois et pendant 5 ans, il a bénéficié de l'exonération de patente. Maintenant que toutes les primes ont été epochées, on voudrait faire cesser l'activité de l'usine.

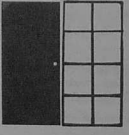


MM. COUDART et ROUX, délégués du personnel, exposent à M. AUTAIN la situation des travailleurs du G.I.M.M.

A notre avis, c'est une raison supplémentaire pour exiger le maintien en activité de l'usine de Cheviré. On ne peut accepter qu'une usine "presse-bouton", pratiquement neuve, soit fermée, surtout lorsque l'on voit qu'une partie de l'investissement a été réalisée avec des fonds publics.

Nous sommes prêts à examiner toute proposition qui conduirait au maintien de l'usine en activité ; nous sommes même prêts, s'il le faut, à envisager une reconversion de nos activités. C'est le sens de l'action que nous menons et nous appelons la population à la soutenir.

**Carte d'identité du GIMM**



**QUELQUES CHIFFRES**

Progression du chiffre d'affaires :

de 1969 à 1970 :	+ 9 %
1970 à 1971 :	+ 13 %
1971 à 1972 :	+ 28,5 %
1972 à 1974 :	+ 43 %
1973 à 1974 :	+ 52 %

L'usine de Cheviré : a été ouverte en 1968  
emploie 140 personnes  
a coûté 20 000 000 F.

L'aide de l'Etat et des communes, sous forme de primes à la création d'emplois et d'exonération de patente, peut être évaluée à : 5 000 000 de francs actuels.

Le G.I.M.M. (Groupement Industriel de Manufactures de Menuiseries) est né autour des années 1950 du regroupement d'un certain nombre de petites entreprises de menuiserie. Avec ses 20 unités de production (voir la carte page 13), 2 filiales à l'étranger, un effectif de 5 000 personnes, un chiffre d'affaires de 35 milliards, G.I.M.M. est le premier fabricant de menuiserie Français.

# Des licenciements chez Clergeau

Chez CLERGEAU, la direction a procédé à des licenciements à la sauvette. La presse a été pratiquement muette sur ces licenciements ainsi que sur les déclassements dont ont été victimes certaines catégories de personnel.

Le 29 Mai, notre camarade Marcel BERNARD a rencontré des employés de CLERGEAU qui l'ont informé du climat qui règne actuellement dans cette entreprise.

■ Créée à CHEVIRE, il y a une douzaine d'années, l'entreprise compte environ 320 personnes actuellement... comptait, car maintenant on licencie.

Déjà en Octobre dernier, dans le cadre d'une soi-disant "restructuration" des compressions de personnel étaient avancées pour les mensuels.

Onze suppressions d'emploi annoncées, dont deux effectives le 15 Février. Ces deux personnes étaient renvoyées chez elles immédiatement avec préavis payé (ces employés auraient, paraît-il, gêné la réorganisation de l'entreprise) ; mais, malgré cela, on continuait l'horaire de 42 heures.

En Avril et Mai, deux autres employés étaient déclassées, avec des réductions de salaire de base allant de 400 à 500 F par mois ; un cadre, prévu dans les licenciés, a quitté l'entreprise, un autre partira au mois de Juillet. Un employé a reçu sa lettre de licenciement, tandis que quatre autres ont été convoqués pour s'entendre annoncer leurs deux mois de préavis (contraire à la loi) et se voir recommander de chercher un emploi, mais surtout ne pas sortir à l'improviste, cela pourrait gêner la marche de l'entreprise.

Et maintenant les licenciements sont annoncés chez les horaires. Fréquemment déjà, depuis Janvier, sous prétexte de manque de commande, on mettait le personnel en chômage technique, environ un jour par semaine, mais en quatre jours il fallait sortir le même ren-

dement qu'en cinq ; il est vrai que certains cadres "presse-boutons" s'y entendaient fort bien, en étant sans arrêt sur le dos du personnel.

Le 28 Avril, la direction annonce au Comité d'entreprise un licenciement collectif de 27 personnes. Bien sûr, l'Inspection du Travail n'était pas au courant et le 21 Mai on annonce verbalement et individuellement aux ouvriers qu'à partir du lendemain ils ne doivent pas se présenter à l'entreprise, étant en chômage technique pendant la durée du préavis. Que dit la législation ? Peut-on de cette façon, sans l'autorisation de l'Inspection du Travail, licencier le personnel, certes non, et une fois de plus c'est illégal. En même temps que les licenciements, la direction annonçait que la production, qui était de 1 300 tonnes par mois, devrait passer à 2 000 tonnes.

Augmenter la production, mais diminuer le personnel, telle est la devise du patronat Français, Français c'est beaucoup dire lorsque l'on sait que la direction financière est suédoise et que la majorité des actions n'est pas dans les portefeuilles Français, encore moins dans les portefeuilles des travailleurs et de ceux qui produisent.

Un rendez-vous était demandé depuis déjà de nombreux jours à l'Inspection du Travail et c'est seulement le 26 Mai que les délégués étaient reçus, mais hélas, l'inspecteur n'a pu donner d'information.



## DEFENSE DE L'EMPLOI

**M<sup>r</sup> le Maire et le conseil municipal invitent toute la population à assister à la réunion extraordinaire du conseil municipal qui se tiendra**

**le VENDREDI 27 JUIN A 18<sup>H</sup> 30**

**DANS LES LOCAUX DE L'USINE G.I.M.M**

**sur la zone industrielle de Cheviré**

*La séance sera suivie d'une visite des ateliers de production.*

EN ASSISTANT A CETTE SEANCE VOUS MANIFESTEREZ PUBLIQUEMENT VOTRE SOUCI DE DEFENDRE L'EMPLOI DE TOUS LES TRAVAILLEURS ACTUELLEMENT MENACES ET PRINCIPALEMENT LES TRAVAILLEURS DU G.I.M.M.

## Informations

### ■ Circulation

## Le pont de Cheviré.

## Non au péage

■ La construction du Pont de Cheviré est de nouveau à l'ordre du jour. Il s'agit d'un vieux projet dont on reparle épisodiquement. Pourtant, cette fois-ci, c'est sérieux, car si

ce pont n'est pas réalisé rapidement on risque d'assister à un blocage du centre de la ville. Déjà, certains vendredis soirs, on n'est pas loin de l'asphyxie.

### Tout le trafic converge vers le centre ville

Au trafic provoqué par les migrations journalières des populations de l'agglomération, s'ajoute le trafic de transit (en particulier les camions) en provenance de la Vendée-Poitou se dirigeant vers la Bretagne et inversement.

A NANTES, contrairement aux autres villes de FRANCE, au lieu de créer des rocade d'évitement pour que les véhicules de passage contournent l'agglomération, on a mis un point d'honneur à faire converger tout le trafic

vers le centre.

Le but de cette opération était, paraît-il, de favoriser l'activité commerciale du centre. A terme, il risque d'avoir l'effet contraire. Les édiles Nantais demeurent partisans de ces fameuses voies pénétrantes qui sacrifieront, au profit de la voiture individuelle, ce qui faisait le charme de la cité Nantaise, les rives de l'Erdre, les cours St-Pierre, St-André, etc...

### Des transports collectifs inutilisables

Les problèmes de la circulation sont aggravés par l'absence de transports publics utilisables. A PARIS, 75 % des trajets sont assurés par les transports collectifs. A NANTES, la C.N.T.C. assure seulement 6 % du trafic voyageurs (encore faut-il, pour arriver à ce chiffre, inclure le transport gratuit des personnes du 3ème âge). La raison en est très simple

il faut trois fois plus de temps pour effectuer un trajet par autobus qu'avec une voiture particulière.

La situation n'est pas prête de changer, puisque le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme a fait un choix très net en faveur de l'automobile au détriment des transports collectifs.



### Le pont de Cheviré

A proche échéance, le pont de Cheviré constitue donc la seule solution au problème de la circulation, c'est ce qui ressort d'un rapport établi par des techniciens.

- Il est Le MEILLEUR MOYEN DE DEGAGER LE CENTRE de l'agglomération d'une CIRCULATION DE TRANSIT A LONGUE DISTANCE, telle que celle qui vient d'Ille-et-Vilaine et qui se rend en Vendée ou inversement.

- Il met en relation directe (et avec des économies de trajet de l'ordre de 25/30 mn) deux groupes de communes : BOUGUENAIS, REZE, BOUAYE et VERTOU d'une part, soit 60 000 habitants au Sud et SAINT-HERBLAIN, CHANTENAY, INDRE, COUSRON, ORVAULT, SAURON d'autre part, soit 65 000 habitants. Ces populations sont de part et d'autre de la Loire, l'équivalent d'une ville de la TAILLE DE SAINT-NAZAIRE.

- IL PERMET UNE MOBILITE DE LA MAIN-D'OEUVRE POUR LES ZONES INDUSTRIELLES DE REZE CHA-

PEAU BOUOON, comme pour celles de SAINT-HERBLAIN et SAINT-BIENNE-DE-MONTLUC.

- IL EST PROBABLEMENT LE MOYEN LE PLUS ECONOMIQUE ET LE SEUL VERITABLEMENT RATIONNEL POUR APPORTER UN REMEDE AUX DIFFICULTES DE LA CIRCULATION DANS LE CENTRE DE NANTES, en dégageant aussi bien la rive Sud que la rive Nord d'un nombre important de véhicules que la configuration de la voirie actuelle conduit obligatoirement aux embouteillages des ponts de PIRNIL ET CLEMENCEAU.

S'il était encore besoin de justifier l'utilité du pont de Cheviré, signalons qu'une étude réalisée par les services de l'Equipement, fait apparaître à l'horizon 1985, une fréquentation de près de 8 000 véhicules-heure aux heures de pointe du soir. Ce serait le pont le plus utilisé de l'agglomération (plus que le pont de Pirmil ou la deuxième ligne de ponts).

### Le cout de la construction

L'ouvrage d'une seule portée, de l'ordre de 200 mètres, devrait avoir une hauteur d'une cinquantaine de mètres, compte tenu des impératifs de la navigation maritime. Son coût serait de l'ordre de 120 millions de Francs

1974. Devront être réalisés en même temps, un certain nombre d'aménagements en voirie rapide et un échangeur dont le coût peut être évalué à environ 80 millions.

### Préfet et élus de la majorité pour le péage

Comme à l'habitude, l'Etat essaie de se dérober. Le Préfet a fait établir par les services de l'Equipement une étude qui a été adressée aux élus afin de leur démontrer qu'il est nécessaire de faire appel aux capitaux privés pour financer le pont. Qui dit capitaux privés dit intérêt donc péage. Ce genre d'opération constitue une véritable aubaine pour les financiers privés qui assurent, sans aucun risque d'ailleurs, une petite part du financement et espochent de gros bénéfices.

En cela, le Préfet est tout à fait dans la ligne du gouvernement, plus soucieux de servir les intérêts privés que de favoriser le développement des régions sous-industrialisées.

Il faut reconnaître qu'en Loire-Atlantique, nous sommes particulièrement gâtés avec des responsables élus qui sont avant tout aux or-

dres du Préfet et qui ne lèveront pas le petit doigt pour exiger du pouvoir qu'il participe, autrement que par des cadeaux aux sociétés, au développement du département. Les contribuables de Loire-Atlantique paient des impôts comme tous les Français mais n'en voient pas beaucoup les retombées.

Il y a quelques semaines, le conseil général avait à se prononcer sur le principe du péage pour le futur pont. Si l'on en croit les comptes rendus de la presse locale, il ne s'est trouvé que deux conseillers : M. PLANCHER de REZE et M. LE CORRE de TRIGNAC pour combattre vigoureusement cette idée de péage. Pour ne pas mettre les autres conseillers en difficulté, il n'a pas été demandé de vote sur cette question.

### Une aberration

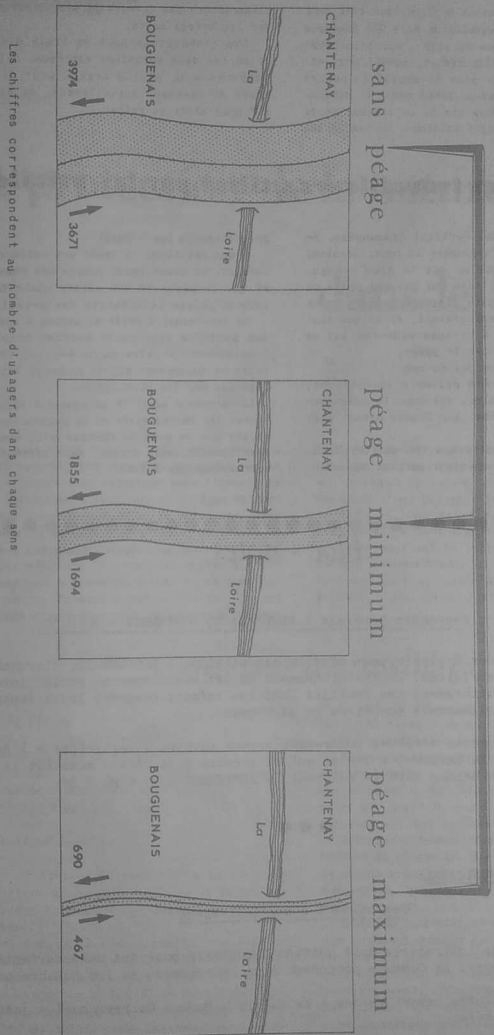
Cette idée de péage est en effet aberrante, car vouloir à tout prix décharger l'Etat de ses responsabilités, vouloir favoriser, au mépris

du bon sens, les intérêts privés, revient à créer une situation qui rendrait inopérants les avantages liés à la construction du pont.

## VISUALISATION DU TRAFIC SUR LE PONT DE CHEVIRE

Horizon 1985

( Heures de pointe du soir )



Les chiffres correspondent au nombre d'usagers dans chaque sens

Source Ministère de l'Equipement

On a vu que les besoins de l'horizon 1985 font apparaître une fréquentation de 8 000 passages aux heures de pointe du soir ; or, l'institution d'un péage, même réduit, aurait pour effet de diminuer de plus de moitié le nombre des passagers. Quant au péage maxi, il dissuaderait 5 utilisateurs sur 6. Le tableau de la page 19 est à ce sujet édifiant. Le trafic qui

n'empruntera pas Cheviré sera bien sûr reporté sur les autres ponts.

Les techniciens sont en train d'étudier entre ces deux solutions extrêmes, celle qui rapportera le plus d'argent pour fixer le droit de passage. Actuellement, on parle de 4 F pour aller et retour.

## Payé par les travailleurs, utilisé par les privilégiés

Les personnes qui seraient dissuadées, en raison du péage, d'emprunter le pont, seraient bien sûr celles qui en ont le plus besoin. D'abord les travailleurs qui doivent faire un détour par les embouteillages du centre-ville pour se rendre à leur travail, ainsi que toutes les personnes à revenus modestes qui ne pourront pas supporter le péage.

Il ne faut pas perdre de vue :

- que les intérêts privés n'investiront, et à titre minoritaire, que dans la construction du pont lui-même, sur lequel serait prélevé le péage ;
- que la totalité des accès qui représentent un coût bien supérieur au pont lui-même,

sera financée par l'impôt ;

- que cet impôt (l'impôt des collectivités locales) ne tient aucun compte des ressources et que la majorité des petits contribuables paie plus que la minorité des privilégiés.

On arriverait à cette situation d'une logique parfaite dans notre système actuel qui consisterait à faire payer par les travailleurs un équipement qui ne pourrait être utilisé que par les privilégiés.

Il va donc y avoir là un combat à mener avec toutes les forces vives de la population, pour exiger que ce pont de Cheviré soit construit dans les meilleurs délais, mais surtout qu'il soit accessible à tous.

## bloc - notes

### CAISSE DES ECOLES

Assemblée Générale : VENDREDI 19 SEPTEMBRE - 20 H 30

La Caisse des Ecoles a pour mission essentielle, à BOUGUENNAIS, d'organiser les restaurants scolaires. Le fonctionnement de cet établissement public intéresse donc tout particulièrement les familles dont les enfants prennent leurs repas dans l'un des trois restaurants scolaires de la Commune.

Tous les parents d'élèves intéressés seront invités à participer à l'Assemblée Générale de la Caisse des Ecoles qui se tiendra à la Mairie aussitôt la rentrée scolaire prochaine, soit le Vendredi 19 SEPTEMBRE 1975 à 20 H 30.

### CENTRE DE SOINS MUNICIPAL

Recrutement d'une Infirmière

L'une de nos infirmières doit quitter BOUGUENNAIS pour des raisons familiales. Afin de la remplacer, la Commune procédera à un recrutement au 1er Octobre prochain

Les candidatures seront reçues à la Mairie - Bureau du Personnel - jusqu'au 15 Août, dernier délai.

## Ecologie

# La protection de la nature

## dans le P.O.S

■ La zone ND du P.O.S., destinée à rester à l'état naturel, est cependant convoitée par le Port Autonome pour augmenter dans l'avenir la zone industrielle maritime. Le village de Port Lavigne lui-même aurait pu se retrouver, dans un avenir plus ou moins lointain, au milieu de parcs à matériaux, hangars ou autres terrains industriels. Car il n'est pas rentable d'effectuer une coupure au milieu d'une zone industrielle, lorsque c'est la rentabilité qui commande bien entendu. Un périmètre de protec-

tion et une zone naturelle lui ont été cependant conservés. Mais les zones marécageuses qui bordent la Loire, de Port-Lavigne à La Montagne n'ont pas pour tout le monde le même intérêt et leur maintien en zone naturelle peut paraître fort discutable.

Voici pourtant la lettre d'un membre de la Société Nationale pour la protection de la nature qui nous en montre tout l'intérêt et qui a retenu toute notre attention.

## Conserver les roselières

M. Loïc MARION  
Membre de la Société Nationale  
de Protection de la Nature  
Ornithologue  
38, rue de Beausoleil  
35510-CRESSON-SEVIGNE

Monsieur le Maire,

Je ne permets de vous écrire en tant que Biologiste au sujet de la Loire et de ses marais, qui bordent votre commune sur toute sa longueur.

Or, depuis plusieurs années, ces marais, et en particulier les roselières et les vastières sont systématiquement remblayées par le sable dragué de la Loire, et ceci à des fins industrielles. Il est en effet courant de considérer ces marais comme des zones improductives, insalubres et donc totalement inutiles.

Cette opinion constitue une très grave erreur, que je ne permets de vous démontrer :

Les roselières ont une productivité primaire énorme, bien supérieure à n'importe quelle culture humaine : cette productivité se mesure par le poids de matière végétale produite par an et par unité de surface. C'est-à-dire que, par exemple, les meilleures terres agricoles de BOUGUENNAIS peuvent produire 50 quintaux de blé par Ha et par an, alors que les roselières de Loire produisent 1 000 quintaux dans le même temps, autrement dit un rendement vingt fois supérieur.

Bien sûr, le blé est directement consommé par l'homme, tandis que le roseau ne l'est pas. Ceci n'est qu'apparent, car ces roseaux sont mangés par une foule d'animaux qui, eux, sont consommés directement ou indirectement par l'homme. Ces animaux, par exemple, peuvent être aquatiques (poissons, crustacés, etc...) et utilisent les roseaux lorsqu'ils sont sur

piéd (insectes...) ou décomposés et entraînés par l'eau.

Des études très poussées ont prouvé que les roselières et les vasières sont indispensables à la nourriture des poissons de rivière et même de la mer. Ainsi, la quasi totalité des organismes marins vivant en bordure du continent (c'est-à-dire toute la zone poissonneuse) profitent des débris organiques apportés par les fleuves, telle la Loire.

De plus, de très nombreux organismes viennent frayer dans ces marais fluviaux, car ils y trouvent des conditions de température et de nourritures optimales : ces marais sont de véritables nurseries de la mer.

Je sais que vous êtes très attachés à l'environnement de votre commune ; or, les ceintures de roseaux constituent d'une part un véritable écran contre les pollutions atmosphériques, mais d'autre part sont de très bons filtres d'eau, stockant tous les produits toxiques, qui s'accumulent dans les plantes ou dans la vase. Ceci est si vrai que l'Allemagne a commencé à reformer artificiellement - après les avoir détruites - des roselières au bord du Rhin et d'autres fleuves très pollués.

Enfin, le rôle des roselières pour les oiseaux est capital : de très nombreuses espèces ne vivent sur terre que dans ces formations végétales, et disparaissent avec elles lors des assèchements. Toutes sont devenues très rares et toutes sont strictement protégées.

Les roselières servent aussi de dortoir à quantité d'oiseaux : même nos hirondelles, qui sont si habituées aux villes, ont besoin des roselières pour dormir la nuit. De très nombreux oiseaux fréquentant par exemple les bois comme celui de Chateau Bougon, où se trouve votre centre aéré, ont absolument besoin des roselières de Port-Lauignie, Cheviré ou Mindin pour passer la nuit.

Leur rôle est également capital pour les oiseaux migrateurs : on peut dire que la quasi totalité des passereaux du Nord de l'Europe, des îles Britanniques, etc... passent par la FRANCE, en longeant la côte Atlantique : ces oiseaux utilisent les roselières en étapes, soit pour se reposer et dormir, soit pour se nourrir. Je puis vous dire par exemple que j'ai moi-même capturé 1 des fins scientifiques, des oiseaux aussi petits que notre moineau, qui portaient des bagues d'U.R.S.S., de R.D.A., de FINLANDE, de tous les pays scandinaves, des îles Britanniques, et même, lors de la remontée de ces oiseaux au printemps, des oiseaux en provenance d'Espagne, d'Afrique du Nord, voire même du Sénégal et d'Afrique du Sud. Ces oiseaux n'utilisent pourtant pas tous les roselières dans leur vie habituelle, mais le font lors des migrations.

Enfin, les chasseurs ne me contrediront pas lorsque je vous dirai que ces zones inondables

et compris les prés comme la Grande Vallée de BOUGUENAIS - injustement considérée comme zone insalubre, au même titre que les zones polluées - sont indispensables à l'aufouane aquatique, et en particulier au gibier déjà fort rare.

Pour toutes ces raisons, que je ne puis développer plus ici, et pour bien d'autres tout aussi valables, je me permets de vous demander de protéger ces zones de roselières et de marais inondables sur votre commune, en particulier l'île Mindine, la plus importante et la seule vraiment intacte, ainsi que les roselières situées de part et d'autre de Port-Lauignie

Il est urgent de le faire : déjà, la quasi-totalité des roselières de la Loire ont été détruites depuis la dernière guerre : Cheviré (200 Ha), Trentenoult, Indret, Beaulieu à NAN-

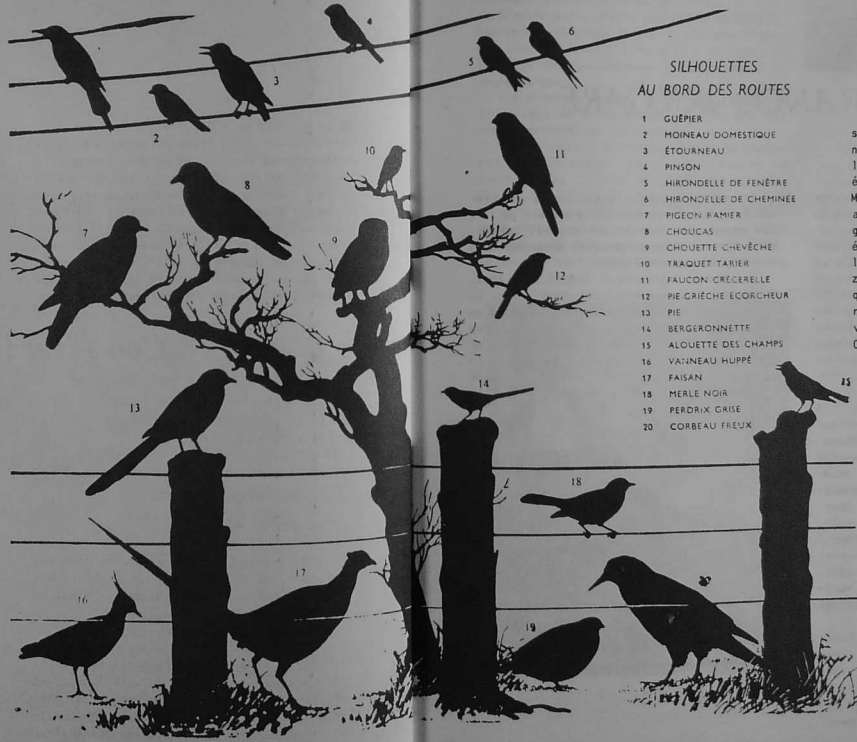
TES, et depuis quelques jours, les 3 400 Ha de roselières de LAVAU, véritable crime biologique. En quelques années, la Loire aura vu remblayer inexorablement plus de 10 000 Ha de roselières et de marais. Ce milieu est pourtant très rare, à peine 0,3 % du territoire national. Les roselières représentent à peine 0,2 % du territoire de BOUGUENAIS (10 Ha), et il en a déjà été détruit vingt fois plus. C'est donc un appel désespéré que je me permets de vous faire au nom des Biologistes Français.

A ce sujet, je me permets de vous signaler qu'il aurait été très utile que des Scientifiques participent - pour consultation - à l'élaboration du P.O.S. du territoire communal de BOUGUENAIS. Si vous le désirez, la Société des Sciences de l'Ouest de la France - 12, rue Voltaire - NANTES, la Société d'Etude et de Protection de la Nature en Bretagne (Faculté

des Sciences de NANTES, Bd Michelet), ou la Société Nationale de Protection de la Nature (Muséum National d'Histoire Naturelle - 55, rue de Buffon - PARIS 15ème) sont tout à fait disposées à vous conseiller utilement et gratuitement si vous le désirez, et je suis moi-même à votre disposition.

En espérant que vous entendrez mon appel en faveur de ces milieux exceptionnels, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

L. MARION



SILHOUETTES AU BORD DES ROUTES

- 1 GUEPIER
- 2 MOINEAU DOMESTIQUE
- 3 ÉTOURNEAU
- 4 PINSON
- 5 HIRONDELLE DE FENÊTRE
- 6 HIRONDELLE DE CHEMINÉE
- 7 PIGEON FANIER
- 8 CHOUICAS
- 9 CHOUETTE CHEVÊCHE
- 10 TROUQUET TARIER
- 11 FAUCON CRÉCERELLE
- 12 PIE GRÊCHE ECORCHEUR
- 13 PIE
- 14 BERGERONNETTE
- 15 ALOUETTE DES CHAMPS
- 16 VANNEAU HUPPÉ
- 17 FAISAN
- 18 MERLE NOIR
- 19 PERDRIX GRISE
- 20 CORBEAU FREUX

Il ne nous a malheureusement pas été possible d'associer des scientifiques tels qu'il nous l'était aimablement proposé dans cette lettre, au groupe de travail permanent qui était déjà constitué lors de sa réception. Mais elle a été un élément important pour nous aider à attirer l'attention des membres du groupe de travail sur l'intérêt de cette zone évitant qu'elle ne soit réduite comme il nous l'était demandé, sous prétexte de créer des zones industrielles, sources d'emplois, alors que celles qui existent n'arrivent pas à se remplir (ex : zone aéroportuaire), ou même se vident (fermeture du GIMM) sur la zone de Cheviré.

Guide des Oiseaux d'Europe Delachaux Niestlé

## Loisirs

## Jeunes

## La Maison de jeunes

## Inoubliable soirée FRANCO-BULGARE

C'était, Vendredi 30 Mai, l'événement de ces trois dernières années d'animation et de spectacles sur BOUGUENAIS.

Le BALKANSKA MLADOST ou l'ensemble officiel du Ministère du Tourisme Bulgare donnait un unique récital à BOUGUENAIS avant de partir pour l'Espagne et le Portugal. Presque 500 personnes ont follement applaudi ce spectacle de qualité exceptionnelle, haut en couleurs, mené à un train endiablé, où rythme et douceur n'avaient d'égaux que la synchronisation et la précision de la chorégraphie. Ce fut l'occasion pour la municipalité de recevoir et de créer des liens d'amitiés entre la FRANCE et la BULGARIE, à travers les 30 danseurs et musiciens plus virtuoses les uns que les autres.

La Maison des Jeunes et la C.A.S. Cheviré remercient ici tous ceux qui viennent fidèlement les encourager et souhaitent qu'un public de plus en plus nombreux participe à leurs soirées, qu'ils essaient de proposer aussi variées que possible et surtout de qualité, à un prix généralement très bas.

Après deux premiers trimestres bien remplis le troisième, bien que plus court, aura vu la Maison des Jeunes étendre et diversifier ses activités.

Sur le plan interne, redémarrage du Labo-photo dans d'excellentes conditions, la création d'une nouvelle activité : la danse classique, qui regroupe déjà une cinquantaine de garçons et filles de 6 à 12 ans, sous la direction de Mme LEVEQUE, professeur diplômée.

Une soirée cabaret, où les jeunes ont présenté leurs réalisations d'une année : guitare (un groupe qui fait parler de lui), photo, théâtre, expression corporelle, sketches, dans une ambiance sympathique.

Une soirée Folk avec J. AUBRIE GUILLAUME. En dshors, l'organisation des championnats de l'Atlantique de Roller-Skating qui laissera un très bon souvenir aux Bouguenaisiens. Une excellente prestation des Octaves devant un petit public (quel dommage pour les absents !) et enfin, avec le C.A.S. de Cheviré, la venue à BOUGUENAIS du "BALKANSKA MLADOST" de SOFIA.



## Le folklore Bulgare

On a longtemps ignoré en Europe l'existence de la Bulgarie et des Bulgares. Rien d'étonnant à cela car cinq siècles durant la Bulgarie fut absente de la carte du monde.

Vers la fin du 14<sup>e</sup> siècle, l'invasion Ottomane avait balayé l'Etat, les places fortes et la capitale Bulgare, n'épargnant ni les églises, ni les monastères et anéantissant une école littéraire florissante, celle de Véliko Tirnovo.

Pourtant l'envahisseur ne put réduire au silence les Bulgares qui perpétuèrent leur vision du monde et leur mode de penser dans les chansons populaires et le folklore.

D'autre part, dès la plus haute antiquité, les terres Bulgares furent le plus court chemin entre l'Europe, l'Asie et l'Afrique, et elles gardent jalousement leurs souvenirs et leurs secrets.

Aux diverses époques historiques, quarante trois peuples et peuplades y ont laissé des traces durables de leur passage.

Treize siècles d'Histoire firent la Bulgarie dont la nation résulte de la fusion de trois ethnies : SLAVES, PROTOBULGARES et THRACES.

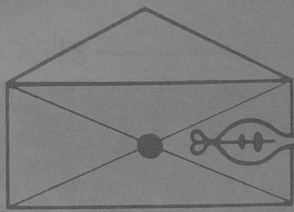
De nos jours, la Bulgarie (111 000 km<sup>2</sup>) peut s'enorgueillir de posséder 40 théâtres nationaux, 5 opéras, 1 théâtre d'opérettes, 12 orchestres symphoniques et 2 300 cinémas.



La Bulgarie est la patrie du légendaire musicien Orphée. Sa voix se perpétue dans les concerts des chanteurs lyriques Bulgares qui sont les meilleurs du monde, et les accords de sa lyre résonnent dans le riche répertoire de BALKANSKA-MLADOST, l'Ensemble Folklorique Officiel du Ministère du Tourisme Bulgare.

En Bulgarie, le folklore n'est point une pièce de musée ethnographique mais un folklore vivant intégré au mode de vie et au quotidien de l'homme moderne. Il est l'élément auquel on peut le mieux juger du génie national du peuple Bulgare. C'est pourquoi, chaque année en Bulgarie se déroule le FESTIVAL INTERNATIONAL DU FOLKLORE, manifestation devenue traditionnelle à laquelle participent les ensembles folkloriques Bulgares. Cette manifestation permet au Ministère Bulgare d'y recruter les meilleurs éléments, choisis en fonction de leurs qualités techniques et esthétiques et de leur enthousiasme. C'est pourquoi l'ensemble BALKANSKA-MLADOST, que vous avez vu ce soir, vous a surpris non seulement pour sa perfection technique, mais surtout parce que ces jeunes artistes, loin de considérer la danse comme un travail, la considèrent comme une joie et cette joie spontanée, ils nous l'ont fait partager comme ils le font habituellement.





## le courrier des associations



### PARTI SOCIALISTE

En cette période d'incertitude, l'économie détermine votre vie de tous les jours. C'est un phénomène complexe.

Le pouvoir, dont la complicité avec le monde des affaires ne peut plus être mis en doute, profite du manque de formation économique des citoyens pour nous infliger, par tous les moyens audio-visuels dont il a le quasi-monopole, ses MENSONGES.

Mais il est facile d'accuser un adversaire de MENTIR, IL EST MIEUX DE PROUVER QU'IL MENT.

C'est pourquoi la section de Bouguenais du parti socialiste a choisi pour sa part d'expliquer de façon aussi simple que possible un phénomène complexe.

Lisez ce qui suit et vous saurez pourquoi M Giscard vous ment lorsqu'il parle de "Relance".

#### INCOMPETENCE OU TROMPERIE ?

Giscard et Fourcade nous disaient, il y a quelques mois : "L'inflation est causée par une consommation excessive." qui l'eût cru?...

Ainsi donc les smigards consommaient trop et ne s'en étaient jamais aperçus.

Pour stopper cette hausse des prix, nous disaient-ils il fallait freiner la consommation, et donc, par voie de conséquence, diminuer le pouvoir d'achat (officiellement, on le "maintenait"), et resserrer le crédit (refroidissement de l'économie).

Le Résultat de l'opération, vous le connaissez !

- o 1 200.000 chômeurs (et ce n'est là qu'un début) et diminution quasi-générale des horaires dans les entreprises.
- o Quant aux prix, 17 % de hausse en un an ; il est évidemment difficile de faire mieux !

Incompétence... ou tromperie, M. Giscard ?

o o

Devant d'aussi tristes records et le mécontentement grandissant, M. Giscard et son brillant ministre décident des mesures de "RELANCE" par l'investissement dans les entreprises.

Mais pourquoi un industriel achèterait-ils des machines lorsque celles qu'il possède déjà ne tournent qu'à moitié ?

Lorsque M. Giscard prétend relancer l'économie par l'investissement il MENT ou énonce une ABSURDITE.

En effet, lorsqu'une entreprise achète une machine dans le calcul du prix de revient des produits fabriqués, elle englobe l'AMORTISSEMENT de la machine. Cet amortissement est évidemment déterminé par la quantité de matériel que cette machine peut produire.

Or, en période de crise, donc de mévente, les machines sont SOUS-EMPLOYÉES, c'est à dire qu'ELLES ONT UNE PRODUCTION MOINDRE QUE CELLE EN FONCTION DE LAQUELLE L'AMORTISSEMENT A ÉTÉ CALCULÉ.

D'où la nécessité comptable pour l'industriel de compenser cette diminution de production par l'AUGMENTATION DES PRIX DE VENTE

Ex. L'augmentation du prix des voitures (25 % par an) en l'absence de toute augmentation du prix des matières premières et même malgré une forte diminution du prix de la tôle d'acier ne s'explique pas autrement que par la baisse du chiffre des ventes

Vous constatez donc que le ralentissement de la production, loin de stopper la hausse des prix, comme M. Giscard veut nous le faire croire, est au contraire GENERATEUR D'INFLATION, TOUT EN DEVELOPPANT LE CHOMAGE TOTAL ou PARTIEL.

Alors M. Giscard ! Incompétence ou tromperie ?

o o

Que penser maintenant de la "RELANCE" PAR L'INVESTISSEMENT ? Prenons l'exemple d'une petite entreprise dont les machines, en raison de la crise, sont EN SOUS-PRODUCTION. Pourquoi cette entreprise aux moyens financiers limités, s'endetterait-elle en achetant un matériel capable de produire davantage ?

En réalité, et c'est ce que M. Giscard ne vous dit pas, ce sont, une fois de plus, les grandes sociétés, déjà en position de force sur le marché qui vont profiter des mesures de relance. Elles vont, GRACE A L'ARGENT PUBLIC, le vôtre, prêter à un TAUX TRES INFERIEUR AU TAUX D'INFLATION ANNUEL, donc PRETE A PERTE, pouvoir s'acheter un matériel encore plus perfectionné. Ce sera un pas de plus vers L'AUTOMATISATION donc vers D'AUTRES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS.

Lorsque les affaires reprendront, elles produiront ainsi plus, à moindre frais, contrôlant un marché D'OU AURONT DISPARU LES PETITES ENTREPRISES (les fameux "CANARDS BOITEUX" de M. Fourcade). Car la politique de Giscard-Fourcade, c'est aussi cela :

SOUS PRETEXTE DE "LIBERALISME", ASSURER AUX GROSSES SOCIETES LE MONOPOLE DU MARCHÉ, EN COULANT LES PETITES ENTREPRISES.

Ainsi vous le voyez, loin de combattre le chômage,

la "relance" par l'investissement est GÉNÉRATRICE DE PROFITS SUPPLÉMENTAIRES MAIS NON D'EMPLOIS NOUVEAUX, bien au contraire !

Incompétence ou mensonge ?

°°

En réalité on ne peut relancer l'économie pour le bien des travailleurs qu'EN AUGMENTANT LEUR POUVOIR D'ACHAT

L'INDUSTRIE PRODUIRA PLUS LORSQUE LES TRAVAILLEURS AURONT LES MOYENS D'ACHETER PLUS

C'est pourquoi la lutte des syndicats pour le pouvoir d'achat n'est nullement incompatible, n'en déplaise aux princes qui nous gouvernent, avec la lutte pour l'emploi. ELLE EN EST INSEPARABLE.

"Mais vous allez relancer la hausse des prix" prédisent nos brillants économistes (encore que l'on constate que la hausse des prix n'a jamais eu, depuis quelques années, besoin d'être "relancée"). Et ils évoquent le spectre de la "COURSE INFERNALE DES SALAIRES ET DES PRIX".

Ceci n'est vrai que dans une "économie de marché" soumise à la loi capitaliste DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE. Car en économie SOCIALISTE, il n'existe aucune raison de vendre plus cher une marchandise sous le seul prétexte qu'elle se vend bien.

LA LOI DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE N'EST RIEN D'AUTRE QUE LA LOI DU PROFIT MAXIMUM

Pour casser cette loi scélérate il n'existe qu'un remède, c'est

L'APPROPRIATION PAR L'ETAT DES GRANDS MOYENS DE PRODUCTION, LA NATIONALISATION DES SECTEURS CLES DE L'ECONOMIE : banques d'affaires (à la base de toutes les spéculations), sidérurgie chimie etc...

Le seul remède à la crise c'est remplacer le système actuel par la PLANIFICATION DEMOCRATIQUE ET L'AUTOGESTION.

SEUL, LE SOCIALISME EST CAPABLE DE METTRE FIN A LA LOI DU PROFIT ET DE LUI SUBSTITUER UNE ECONOMIE REpondant AUX BESOINS LÉGITIMES DES TRAVAILLEURS, SEUL CAPABLE DE RENDRE L'ESPOIR A NOTRE JEUNESSE QUE LA POLITIQUE ACTUELLE VOUE AU CHOMAGE

Mais cela, bien sûr, Mr GISCARD et son brillant ministre se gardent bien de vous le dire !

Le 27/5/75

ADHERER AU PARTI SOCIALISTE

- C'EST LUTTER POUR UNE SOCIETE PLUS HUMAINE ET PLUS LIBRE,
- C'EST LUTTER POUR L'AVENIR DE VOS ENFANTS

Vous qui voulez plus de justice, REJOIGNEZ NOUS AU PARTI SOCIALISTE!

**A.S.F**

L'Association Syndicale des Familles informe ses adhérents et sympathisants qu'elle tient une permanence tous les 3e vendredi de chaque mois de 14 H 30 à 16 H 30 à la mairie de Bouguenais.

Cette permanence a pour but de favoriser les contacts, d'informer, permettre de mieux s'organiser entre familles de travailleurs.

Elle se donne aussi pour but de défendre le consommateur en lui faisant connaître les droits et les réglementations le protégeant.

En cas de litige, il est donc demandé de s'adresser directement aux permanences de l'Association car l'UROC est un centre technique au service des organisations de consommateurs.



c'est notre affaire

Inutile, dangereux et cher, le nucléaire nous concerne tous et toutes.

- Parce que la décision de construire les centrales n'a fait l'objet d'aucune consultation démocratique ;
- Parce que les arguments du gouvernement et de l'E.D.F. sont tronqués, mensongers et illusoire ;
- Parce que le programme nucléaire (Français) est totalement dépendant des sociétés multinationales américaines ;
- Parce que se multiplient incidents et accidents dans les centrales déjà construites ;
- Parce qu'aucune solution n'a été trouvée au problème des déchets dont certains resteront dangereux pendant des milliers d'années ;
- Parce que cette politique accroît la pression néo-colonialiste des pays nantis sur les pays sous-développés, susceptible de posséder du minerai d'uranium ;
- Parce qu'en plus, les meilleurs et les plus récents calculs montrent qu'elles n'ont même pas le mérite d'être rentables (sauf pour les multinationales, bien sûr) et qu'elles nous conduisent à un fiasco économique autrement plus dramatique que ceux de la Villette, Concorde, etc...

DANS L'ETAT ACTUEL DES CHOSSES,

## NOUS REFUSONS LES CENTRALES !

- + Pour sauver les emplois, les terres et les santés menacés par des apprentis sorciers irresponsables. Des paysans, travailleurs, universitaires, par milliers, ont dit non au projet démentiel et coûteux de la Direction de l'E.D.F. ;
- + 2 000 scientifiques ont manifesté publiquement leur inquiétude et leur réprobation devant le plan nucléaire dit "Français" ;
- + Chaque emplacement de centrale prévue est dorénavant cerné par une population hostile ;
- + Le coût final reste une inconnue : FOURCADE commence à tiquer ; pour s'en sortir, CHIRAC est obligé de placer ses centrales de mort, comme les "Mirages", à des potentats du Tiers Monde dont les populations n'en ont que faire.

D'AUTRES SOLUTIONS EXISTENT

- = Une autre société sans gaspillage et qui utiliserait toutes les ressources de la nature et de la science, est possible ;
- = Une autre vie où nous déciderions nous-mêmes comment produire, pourquoi produire, que produire, et non pas celle où l'on nous gave de kilowatts-heure à tout prix.

notre vie pour du fric??? NON

TOUT ELECTRIQUE...

Ce que l'on vous dit :

- Le Tout Electricque est propre, sûr et économique
- L'électricité est propre.

« Parmi les multiples améliorations apportées par l'électricité, l'environnement bénéficie largement des progrès accomplis. (E.D.F.) »

— L'électricité est sûre

Une centrale nucléaire ne présente aucun risque d'accident

Une centrale nucléaire dégage moins de radioactivité qu'un examen radiologique

« Les déchets nucléaires tiendront dans deux piscines olympiques » (Albert ROBIN, E.D.F.)

On ne peut pas démontrer que la radioactivité des centrales et déchets nucléaires est responsable de cancers, leucémies et mutations.

Les gens qui ont peur du nucléaire sont des passésistes et des arriérés

— L'électricité est économique ; le kWh nucléaire est compétitif avec les autres formes d'énergie

Le chauffage électrique intégré (c'est-à-dire avec isolation) est compétitif avec les autres formes de chauffage

EDF est un service public qui fait face à la demande et aux besoins de la nation

"Tout client nouveau qui opte pour le chauffage électrique nous amène à augmenter d'autant notre programme nucléaire" (BOITEUX, P.D.G. à E.D.F., 1973) ..... chaque fois que nous utilisons un appareil inutilement électrique, nous votons donc OUI pour les centrales et les déchets nucléaires.

Ce que l'on ne vous dit pas :

— L'Electricité n'est pas une source d'énergie, mais il faut la fabriquer en brûlant du pétrole... ou de l'uranium

... mais elle est sale à produire » (Louis ARMAND)

Et la pollution thermique ?  
« Une centrale est une énorme usine à réchauffer le milieu environnant ; pour le Rhône et pour la Loire, c'est l'asphyxie totale qui les guette » (Jacques BELLE, ancien Directeur du Cabinet du Ministre de l'Environnement)

... mais le nucléaire l'est-il vraiment ?

Pourquoi existe-t-il donc un plan ORSEC-RAD, de diffusion confidentielle ? Pourquoi les U.S.A. viennent-ils de fermer 15 centrales ?

Mais un examen radiologique n'est pas inoffensif, et l'on n'en passe pas tous les jours

Mais un gramme de ces déchets est susceptible de tuer 1,4 million de personnes

Les fabricants de cigarettes le disaient aussi du cancer du poumon il y a quelques années...

Par exemple Jean ROSTAND, PAULING (Prix Nobel de Chimie), ALFVEN (Prix Nobel de Physique), MULLER (Prix Nobel de Médecine)

A condition d'omettre certains éléments dans le calcul des prix de revient

Mais tout autre mode de chauffage, avec isolation, est encore 2 fois plus économique

« Il ne s'agit plus de fournir, mais de vendre, de suivre la demande, mais de la susciter » (Document interne E.D.F.)

Président de tous les Français !



## ...OU TOUT NUCLEAIRE ?

### Des licences américaines

• Creusot-Loire par l'intermédiaire de sa filiale Framatome a acquis la licence du groupe américain Westinghouse pour la construction des réacteurs à eau pressurisée (PWR).  
• La CGE (Compagnie générale d'électricité), par l'intermédiaire de sa filiale Alsthom a acquis la licence du groupe américain General Electric pour la construction de réacteurs à eau bouillante (BWR).  
Commandes EDF : en 1974, EDF a commandé 12 réacteurs (plus 4 options) à Creusot-Loire et 2 réacteurs (plus 4 options) à la CGE.

## CHERCHER

### d'autres solutions

Les énergies de la mer et du vent

### Le programme français

En service : 8 réacteurs nucléaires fournissant au total 2 900 mégawatts  
1974-1977 (mises en service entre 1979 et 1982) : 25 réacteurs de 1 000 Mw = 25 000 Mw  
1978-1980 (mises en service entre 1983 et 1985) : 18 réacteurs de 1 000 Mw = 18 000 Mw  
En l'an 2 000 : 160 à 200 réacteurs (ou « tranches ») installés, répartis dans environ 40 centrales (ou « sites »), soit entre 160 000 et 200 000 Mw.  
Coût du programme (1974-1980) : environ 90 milliards de francs.



P.C.F.

### QUI VEUT L'UNION ?

Qui donc compromet la liberté d'expression ? qui donc est contre le pluralisme au Portugal ?

La liberté, le pluralisme, le devenir socialiste du Portugal sont effectivement menacés. La menace réelle naît de l'état de l'économie portugaise et du parti qu'espère tirer des difficultés économiques la réaction intérieure et extérieure. Le développement de l'économie est la condition décisive du succès de la révolution démocratique au Portugal. Or si Mario Soarès parle d'abondance de tout ou de rien, il garde à ce sujet un silence presque total, en tout état de cause, il ne prend aucune disposition pratique pour que le Parti Socialiste participe à la bataille économique, condition de survie de la démocratie, de la liberté au Portugal. De Washington à Bonn, on mise sur l'effondrement de l'économie portugaise. On prépare le brach financier et industriel. Comme au Chili ! !

Alors de quel côté est Mario Soarès ? de quel côté sont les partis socialistes, l'Internationale Socialiste ?

Mario Soarès, le Parti Socialiste, préfèrent mener une vive Campagne Anti Communiste, se permettant même de vouloir donner des leçons sur les libertés, et le démocratisme, alors qu'on sait qu'en République Fédérale d'Allemagne, où le Parti Socialiste est au pouvoir, Communistes, Syndicalistes et démocrates sont victimes de discriminations inqualifiables dans leur vie professionnelle et exclus de la fonction publique pour leurs seules opinions politiques. D'ailleurs on attend encore la campagne de protestation du Parti Socialiste français sur ces violations de la liberté consacrée par la loi.

Et tout de même on se permet de donner des leçons de pluralisme et de liberté, manifestement c'est INDECENT.

Démagogiquement le Parti Socialiste portugais parle de main mise sur les moyens d'information avec l'affaire du Journal "Républica", qui sert de prétexte à toute une campagne, à laquelle on a donné à Lisbonne et à l'étranger une dimension et un contenu hors de proportion avec la réalité.

"Républica" n'a jamais été le journal du Parti Socialiste portugais. Il était géré et financé par de nombreux actionnaires indépendants des banques. Journal d'opposition tolérée, il se présentait comme le refuge et le porte parole des antifascistes de diverses tendances. Il l'est resté jusqu'au jour où la direction du P.S. a entrepris de s'en assurer le contrôle, sans jamais le présenter comme son organe officiel. Affirmer que l'on veut priver le PS de son journal est une contre vérité.

Dans ces conditions qui se lance à "l'assaut" des moyens d'information et que devient le pluralisme ? Si tous les quotidiens qui ne sont pas sous l'influence directe du P.S sont qualifiés de "dépendants" si les journalistes qui y travaillent, quelle que soit leur appartenance politique sont qualifiés de "Laquais des Communistes".

Les accusations de totalitarisme que l'on nous adresse n'ont aucun fondement. Nous défendons la liberté politique pour autant qu'elle conduise à de profondes transformations de la Société portugaise, car la démocratie est incompatible avec le pouvoir des monopoles et des grands propriétaires fonciers.

Tel est la conception des Communistes portugais qui expriment pleinement les intérêts des ouvriers et des paysans de leur pays.

Parti Communiste Français  
Cellule Louis Bâle - Guy Jamet



Le service de l'AIDE MÉNAGÈRE  
aux personnes âgées

#### I - Comment ai-je fait connaissance avec l'A.S.F. et le Service de l'Aide aux Personnes Agées ?

Voici les circonstances : Opérée à l'œil d'une cataracte, je n'avais alors personne pour me prendre en charge à ma sortie de clinique. Je m'adressais donc à l'Assistance Sociale de la mairie qui m'envoya au «Service des Personnes Agées» de l'A.S.F.



#### II - Mon aide ménagère

Après mon opération, je rentrais chez moi, une infirmière - voisine et amie, assurait les pansements. Pour tout le reste, j'avais mon «aide-ménagère» envoyée par le Service des Personnes Agées de l'A.S.F., à laquelle je pouvais tout demander.

D'abord, elle assurait le ménage. Elle se chargeait des commissions, préparait mes repas, etc.

La tout assainonné de sourire, de douceur, de discrètes marques de dévouement et d'affection auxquelles les personnes âgées sont si sensibles.

Sans cela, il m'aurait fallu entrer dans une Maison de Retraite. Je peux ainsi, malgré l'affaiblissement progressif de l'âge, continuer à vivre dans mon appartement, garder mon milieu habituel, mes amies et mes voisins et avoir quelques activités culturelles dont j'aurais de la peine à me passer.

Toutes les «aides-ménagères» n'ont peut-être pas, toutes les qualités, de celle qui me rend service, mais toutes celles qu'elles soient sont autre chose que de simples femmes de ménage.

(Témoignage d'une Personne âgée)

- Une retraitée handicapée, ne pouvant faire son gros ménage, aurait besoin de quelques heures d'aide ménagère.
- Un couple de personnes âgées dont le mari est gravement malade peut faire appel à une aide ménagère.

Voici deux exemples, beaucoup d'autres cas se présentent.

ANCIENS, et VOUS TOUS qui en connaissez dans les quartiers, n'hésitez pas à faire connaître et à faire appel aux services de l'aide ménagère de l'ASSOCIATION SYNDICALE des FAMILLES de BOUGUENAIS.

Les subventions peuvent être accordées par la Sécurité Sociale, le Bureau d'Aide Sociale, etc...

Pour tous renseignements s'adresser :

- Mme LEGOFFE - Le Moulin Laheux - Bouguenais
- Mme PERRUCHAT - La Cendrie - Bouguenais
- ou à la permanence de l'Association qui se tient tous les 3e vendredi de chaque mois de 14 h 30 à 16 h 30 à la Mairie de Bouguenais.



